

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est adopté.

Le Docteur L. J. O. Sirois, fait une causerie sur " les Intérêts professionnels à l'ordre du jour ". Le conférencier étudie le texte du projet de la loi qui a été soumis à la législature provinciale à sa dernière session. Il nous fait voir les différences qu'il y a entre ce projet de loi et la loi qui régissait auparavant, la profession médicale. Il note les additions qui ont été faites à l'ancienne loi. Il émet ses opinions sur différents articles de la loi. En terminant il dit un mot du projet de diminution du nombre des gouverneurs. Il parle aussi de la question de la fondation d'une caisse de retraite pour les médecins. Il nous dit comment sont fondées et fonctionnent en France ces caisses. Il nous fait voir qu'il est très difficile d'arriver à réaliser ce desideratum de quelques médecins.

Proposé par le Dr A. J. Boisvert, secondé par le Dr E. J. Blondin : que des remerciements soient offerts au Dr Sirois. Adopté.

Le Dr X — soumet à l'assemblée le cas suivant : En mars 1906, le Dr X, demande le Dr A, comme aide pour une opération, et le Dr R, comme chloroformisateur. Le Dr X, s'est entendu avec le patient à l'effet que lui, le Dr X, paierait le Dr A. Tant qu'au Dr R, il n'en fut point question, étant par là bien entendu que le patient aurait à régler avec lui, puisque le Dr X n'a spécifié que pour le Dr A. Or le Dr R, a voulu se faire payer par le patient qui refuse de solder ce compte. Alors le Dr R, doit poursuivre le Dr X, pour paiement de ses honoraires.

Le Dr X, demande aux membres présents s'ils seraient prêts, au cas où il serait poursuivi par le Dr R, à venir en cour soutenir avec lui le principe que les honoraires doivent être payés, dans un tel cas par le patient. L'assemblée lui promet son concours.

Le Dr X, cite un cas où il doit poursuivre un client pour refus de solder les honoraires, la difficulté provenant d'un malentendu au sujet des services donnés.

Le secrétaire fait lecture des correspondances reçues.

Les élections donnent le résultat suivant :

E. T. Belleau, Président, réélu ;

Z. Trigamme, 1er Vice-Président, réélu ;

Dam. Larue, 2ème Vice-Président, réélu ;

C. E. Desjardins, secrétaire, réélu.

Puis l'assemblée vote à l'unanimité une motion de censure à